REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE ROSPEZ

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212202659-20251210-2025_D_078-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 décembre 2025 à 20h30

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi dix décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de **M. Jacques ROBIN, Maire.**

Etaient présents :

MM **ROBIN** Jacques, **LAHUEC** Mauricette, **ABRAHAM** Gilberte, **LAERON** François, **ROBERT** Anne, **PIETO** Loïc, **LE DEUC** Martine, **SALLES-BUISSON** Véronique, **BEGUE** André, **LASBLEIZ** Pascal, **PRAT** Pierre-Yvon, **GROT** Thiphaine, **L'ANTHOEN** Nicolas.

Date de convocation
01/12/2025

Etaient Absents : LE MENER Nicole, **TRUBLET** Nadège, **MARY** 08/09/2025 Laetitia, **COULON** Jean-Emmanuel, **GEGOU** Jean-François.

Date d'affichage
01/12/2025

Procurations : LE MENER Nicole à **ROBERT** Anne

Secrétaire de séance : **ROBERT** Anne

OBJET : LTC : Charte pour une alimentation locale et durable

Lannion-Trégor Communauté propose aux communes d'adhérer à une charte d'engagement pour une alimentation locale et sous signé officiel de qualité.

Pour y parvenir, la commune doit s'engager à

- Augmenter la part de produits locaux dans leurs restaurants collectifs tout en respectant les objectifs nationaux,
- Sans faisabilité locale, l'approvisionnement sera prioritairement national,
- Augmenter la part de produits sous signe de qualité dans leurs restaurants collectifs pour dépasser à terme les objectifs nationaux,
- Faciliter la participation du cuisinier aux formations et aux échanges techniques proposés par LTC,
- Transmettre à LTC les quantités et l'origine des produits locaux, ceux issus de l'AB et sous signes de qualité utilisés,
- Communiquer sur l'origine des produits auprès des convives.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Rospez, par le biais du cuisinier de la commune, respecte déjà ces engagements puisque :

- Le cuisinier participe aux formations et rencontres cuisiniers-producteurs.
- Nos producteurs sont principalement locaux.
- A ce jour nous nous approvisionnons en denrées alimentaires pour les chiffres suivants :

Type de produits servis à la cantine	%
Produits sous signes de qualités	14.45%
BIO	46.26%
Conventionnel	39.27%

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212202659-20251210-2025_D_078-DE

Pour information, la Charte demande de respecter les quantités suivantes :

- 20 % de produits bio
- 50 % de produits bio et produits sous signes de qualités.

A ce jour, 60.7% des produits servis à la cantine de l'école E. Luby sont d'origine bio et sous signes de qualités.

Pour information, les produits sous signes de qualités sont :

Appellation d'origine protégée (AOP)	Appellation d'origine contrôlée (AOC)	Label Rouge	Indication géographique protégée (IGP)	Spécialité traditionnelle garantie (STG)	Agriculture Biologique (AB)
Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)					INAO (Comité national de l'agriculture biologique)

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les enjeux et objectifs de la Charte d'engagement pour une alimentation locale et durable.
AUTORISE le maire à signer la Charte avec Lannion-Trégor Communauté

Le Maire,
Jacques **ROBIN**

La secrétaire de séance,
Anne **ROBERT**